

Certificat d'études primaires

Numéro d'inventaire : 2019.17.6

Auteur(s) : France. Ministère de l'Instruction publique

Type de document : diplôme

Imprimeur : Impr. Millot Frères

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1916

Inscriptions :

- en-tête imprimé : Académie de Besançon / République française / Département du Doubs / Instruction publique
- inscription concernant le destinataire : Mlle Mérillot Rose Marie Aline née le 14 novembre 1903 à L'Isle sur le Doubs, département du Doubs
- lieu d'exécution inscrit : Besançon
- date : 16 juin 1916
- signature : Signature de la titulaire, pour l'Inspecteur d'académie, l'Inspecteur primaire délégué
- tampon : en grande partie illisible : Inspection académique de Besançon - Doubs
- lieu d'impression inscrit : Besançon

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Feuille. Cadre richement orné.

Mesures : hauteur : 36 cm ; largeur : 28,1 cm

Mots-clés : Certificat d'Études Primaires

Filière : École primaire élémentaire

Lieu(x) de création : Besançon

Utilisation / destination : enseignement

Historique : Le diplôme site de nombreux textes de lois, décrets et arrêtés : article 6 de la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire, loi du 11 janvier 1910 sur l'enseignement primaire obligatoire, décret du 27 juillet 1882 portant organisation de cours normaux pour la préparation de directrices d'écoles [maternelles], décret du 18 janvier 1887 relatif à l'exécution de la loi du 30 octobre 1886 sur l'enseignement primaire, arrêté du 18 janvier 1887 relatif à l'enseignement public, arrêté du 24 juillet 1888 relatif au Certificat d'études primaires, arrêté du 29 décembre 1891 relatif au certificat d'études primaires, arrêté du 25 janvier 1895, arrêté du 31 juillet 1897 relatif au certificat d'études primaires, arrêté du 8 août 1903 modifiant l'épreuve de dictée du certificat d'études primaires , arrêté du 20 septembre 1898, arrêté du 27 juillet 1908 modifiant le certificat d'études primaires, circulaire du 10 février 1910.

Autres descriptions : Langue : français

Voir aussi : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2288>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000309710&fastPos=1&fastReqId=1700066982&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/fichiers_pdf/toformation/18820727a.pdf

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000476484&fastPos=1&fastReqId=1578147804&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

https://www.persee.fr/doc/inrp_0000-0000_1995_ant_5_2_1992
https://www.persee.fr/doc/inrp_0000-0000_1995_ant_5_2_1999
https://www.persee.fr/doc/inrp_0000-0000_2007_ant_22_1_8618
https://www.persee.fr/doc/inrp_0000-0000_1995_ant_5_2_2028
https://www.persee.fr/doc/inrp_0000-0000_1995_ant_5_2_2032

Lieux : Besançon

Académie
DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
DU DOUBS

INSTRUCTION PUBLIQUE

Certificat d'Etudes Primaires

L'Inspecteur d'Académie du département du Doubs, Officier de l'Instruction publique,

Vu l'article 6 de la loi du 28 mars 1882; Vu la loi du 11 janvier 1910; Vu le Décret du 27 juillet 1882; Vu le Décret et l'arrêté du 18 janvier 1887; Vu l'arrêté du 24 juillet 1888; Vu l'arrêté du 29 décembre 1891; Vu l'arrêté du 25 janvier 1895; Vu l'arrêté du 31 juillet 1897; Vu l'arrêté du 8 août 1903; Vu l'arrêté du 20 septembre 1898; Vu l'arrêté du 27 juillet 1908; Vu la circulaire du 10 février 1910;

Vu le procès-verbal de l'examen subi par M^{elle} *Mérillot* dans les conditions déterminées par les arrêtés des 24 juillet 1888, 29 décembre 1891, 25 janvier 1895, 31 juillet 1897, 8 août 1903, 20 septembre 1898 et 27 juillet 1908;

Vu le certificat en date du *16 juin* 1916, par lequel la Commission cantonale de *L'Isle-sur-le-Doubs*, siégeant pour la session de 1916, atteste que M⁽¹⁾*elle* *Mérillot* *Rose Marie Anne* née le *14 novembre 1903*, à *L'Isle-sur-le-Doubs* Département de *la Haute-Saône*, a été jugé digne d'obtenir le Certificat d'Etudes primaires,

Délivre à M^{elle} *Mérillot* le présent Certificat d'Etudes primaires pour servir et valoir ce que de droit.

A Besançon, le *16 juin* 1916.

(Signature d. Titulaire)

R. Mérillot

POUR L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE :

Inspecteur Primaire délégué,

Kucak

(1) Nom et prénoms.